

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU VENDREDI 25 JANVIER 2019**

*L'an deux mille dix-neuf le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.*

<b>Présents :</b>	– AUBERTIN Marc – BENA Olivier – CULMET Thierry – DUQUENET Colette – EHRLE Josiane	– GERARD Marie-Thérèse – HALBEHER Martine – RIEHL Laurence – TALLOTTE Josiane
<b>Absents :</b>	– FRAPPART Lionel – DUPRE Steven – DUPRE Jean-Pierre	
<b>Pouvoirs :</b>	– CHAPUIS Romain à BENA Olivier	
<b>Secrétaire :</b>	– BENA Olivier	

<b>Conseillers en exercice :</b>	13
<b>Présents :</b>	9
<b>Pouvoirs :</b>	1
<b>Ouverture :</b>	20h00
<b>Clôture :</b>	22h35
<b>Convocation :</b>	18/01/19

### **1) ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

*Sujet ajouté à l'ordre du jour en début de réunion avec l'accord unanime des conseillers*

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, admet en non valeur les pièces de la liste 3599910232 pour un montant total de 741,25 € (budget eau et assainissement).

### **2) MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DU DISTRIBUTEUR DE BILLETS DE CIREY**

*Madame le maire informe l'assemblée que la Caisse d'Epargne fermera son distributeur de billets dès le mois de février 2019. Une pétition est ouverte contre cette fermeture.*

Considérant que cette fermeture pénalisera fortement les habitants et les commerçants du secteur et fragilise encore plus la ruralité,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Regrette la décision de la Caisse d'Epargne de supprimer le distributeur de billets de Cirey-sur-Vezouze et soutient la pétition contre cette fermeture.

### **3) CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AUX FINS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

*Après analyse des premiers critères d'évaluation, le groupe des douze actionnaires fondateurs de la « SAS Centrales Villageoises de Vezouze en Piémont » a retenu avec intérêt la toiture de la salle des fêtes pour investir dans une installation photovoltaïque évoluée à 200m<sup>2</sup> de panneaux pour une puissance de 36 kWc.*

Avant de lancer l'étude qui va définir l'investissement, une promesse de convention doit être signée dans un premier temps, puis une convention d'occupation temporaire.

Le conseil municipal, avant d'approuver la promesse de convention, souhaite rencontrer le Président de la SAS pour avoir certains éclaircissements.

#### 4) AFFERMISSEMENT DE TRANCHES CONDITIONNELLES DU MARCHÉ D'ASSAINISSEMENT

L'Agence de l'Eau a communiqué les taux prévisionnels d'aide à la réalisation des opérations des tranches conditionnelles. Ils se montent à 60 % pour les opérations d'« élimination des eaux claires parasites » et d'« amélioration de la collecte », et 70 % pour les opérations de transfert.

Par ailleurs, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est possible et permettrait d'obtenir une aide totale de 80 %, soit le plafond des aides publiques. Cette aide ne peut toutefois être demandée pour les opérations de tranches optionnelles qu'à condition que celles-ci soient affermées. Il est rappelé que la tranche optionnelle n°7 a déjà été affermée (opération de remplacement des conduites en plomb d'alimentation en eau potable).

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Thierry Culmet), après délibération, décide d'affermir toutes les tranches optionnelles du marché d'assainissement collectif, à savoir :

Tranches n°	Nom de l'opération	Type	Lot 1 (Goupement Valantin Prestini)		Lot 2 (SOGEA EST BTP)
1	OPERATION D : Amélioration de la collecte (Cités de Cirey)	ECP	142 068,87 €		
2	OPERATION E : Transfert pression et élimination des ECP (PR Moulin Morval)	ECP	56 646,07 €		26 400,00 €
3	OPERATION G : Amélioration de la collecte (Veillon)	Collecte	60 798,72 €	80 193,22 €	
	OPERATION H : Transfert pression (Veillon)	Transfert	19 394,50 €		27 878,40 €
4	OPERATION M : Amélioration de la collecte et ECP (Bajeu à rue de Badonviller)	ECP	191 412,45 €	227 149,59 €	
	OPERATION N : Transfert pression (Bajeu)	Transfert	35 737,14 €		31 382,40 €
5	OPERATION P : Amélioration de la collecte (zone artisanale)	ECP	72 235,12 €		
6	OPERATION R : Amélioration de la collecte (Rue de Châtillon)	Transfert	229 305,58 €		

Donne pouvoir au maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### 5) AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE À L'ASSAINISSEMENT

La nécessité d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre en cas d'affermissement des tranches conditionnelles avait été présentée lors de la réunion de conseil du 21 septembre 2018, compte tenu du délai complémentaire de suivi de travaux ajoutant ainsi un DET suivi des Tranches Optionnelles de 23 551,35 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve l'avenant 2 de marché de Mission de Maîtrise d'œuvre relative à l'assainissement de la commune de VAL-et-CHÂTILLON avec la société Société ALTEREO - G2C Ingénierie SAS.

#### 6) DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Les travaux d'assainissement font partie des catégories éligibles au titre de la DETR 2019. Madame le Maire propose de solliciter une aide pour les travaux ci-dessous qui n'ont pas fait l'objet d'un commencement :

Désignation	Type	Total des travaux et frais connexes (MO, contrôles, SPS...)
OPERATION L : Amélioration de la collecte et élimination des ECP (Molière Basse Molière)	Collecte	283 693,18 €

OPERATION L2 : Transfert pression (Molière Basse-Molière)	Transfert	89 464,59 €
OPERATION O : Transfert pression (Nitra Bajeu)	Transfert	130 653,23 €
OPERATION D : Amélioration de la collecte (Cités de Cirey)	ECP	149 405,46 €
OPERATION E : Transfert pression et élimination des ECP (PR Moulin Morval)	ECP	88 412,26 €
OPERATION G : Amélioration de la collecte (Veillon)	Collecte	63 938,43 €
OPERATION H : Transfert pression (Veillon)	Transfert	50 791,72 €
OPERATION M : Amélioration de la collecte et ECP (Bajeu à rue de Badonviller)	ECP	201 297,19 €
OPERATION N : Transfert pression (Bajeu)	Transfert	71 663,26 €
OPERATION P : Amélioration de la collecte (musée textile)	ECP	75 965,42 €
OPERATION R : Amélioration de la collecte (Rue de Châtillon)	Transfert	241 147,16 €
	<b>Total</b>	<b>1 446 431,90 €</b>

Compte tenu des aides déjà décidées (L, L2, et O) prévisionnelles (autres opérations) par l'Agence de l'Eau, le plan de financement serait celui-ci :

TOTAL TRAVAUX, MO et frais connexes	<b>1 446 431,90 €</b>	% arrondi
Total subvention agence de l'eau	<b>954 600,44 €</b>	66%
Subvention DETR	<b>202 500 €</b>	14%
Reste à charge de la commune	289 331,46 €	20%

*Si toutefois le montant de la DETR était supérieur, l'Agence de l'Eau réduira le montant de l'aide afin de ne pas dépasser 80 %*

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- décide de réaliser les opérations listées ci-dessus et s'engage à inscrire au budget primitif 2019 eau/assainissement ces dépenses.
- sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 pour la réalisation des travaux d'assainissement décrites ci-dessus dont le montant global s'élève à 1446 431,90 €
- donne pouvoir au maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **7) AIDE À LA DÉCONNEXION DES FOSSES SEPTIQUES**

La municipalité étudie les moyens d'aider les déconnexions des fosses septiques ou autres travaux de raccordement. Par exemple un groupement de commandes permettrait d'obtenir des tarifs avantageux.

Une réunion de travail est fixé au vendredi 22 février à 17h30 pour analyser les différentes possibilités. Une réunion de conseil municipal exclusivement consacrée à ce sujet aura lieu le même jour à 18h30 qui permettra, le cas échéant, de prendre des décisions.

Concernant les habitations en zone d'assainissement non collectif, un diagnostic sera réalisé par le bureau d'études qui s'est chargé des enquêtes de branchement.

Des devis sont à recevoir pour une mission de maîtrise d'œuvre de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) répartis sur les communes de Val-et-Châtillon, Cirey-sur-Vezouze et Petitmont, sans présumer qu'une telle mission sera engagée.

## **8) AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

*Afin de permettre les dépenses d'investissement en début d'année, et de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser madame le Maire à engager, liquider et mandater des*

dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par ailleurs, il est nécessaire d'imputer au compte 261 l'acquisition de l'action lors de l'adhésion de la collectivité à SPL X-DEMAT pour la somme de 15,50 € alors qu'aucun crédit n'avait été ouvert au chapitre 26 lors de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2019, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits fixés ci-dessous :

- Chapitre 21 : 10 000 € au compte 2138
- Chapitre 26 : 15,50 € au compte 261

## **9) TARIFS SPÉCIAUX DE LOTS DE BOIS DIFFICILES À EXPLOITER**

Par délibération en date du 21 septembre 2018, le conseil municipal a autorisé l'agent ONF à fixer entre 6 et 12 € le prix du stère de hêtre en zone difficile. Il convient également de prendre une délibération concernant l'exploitation du bouleau.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide que le bouleau en zone difficile sera vendu entre 1,5 et 3 € le stère, et charge l'agent ONF d'estimer le prix en fonction de la difficulté.

## **10) PRIX DU BULLETIN MUNICIPAL**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

maintient à 5 € le tarif d'un exemplaire du bulletin municipal pour l'édition 2018

Le destinataire d'un envoi postal devra s'acquitter en sus des frais d'expédition au tarif en vigueur

## **11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Faute d'être suivie dans le financement de son projet, l'association BIOFARMERS renonce à l'achat de l'ancienne école Gratien Lorrain.
- Un cahier de doléances est ouvert en mairie. Une salle pourra être prêtée pour l'organisation d'une réunion (ou plusieurs) du Grand Débat, sous la responsabilité de l'organisateur
- Mobilité : 2 réunions ont eu lieu pour dépouiller les résultats du questionnaire et pour exposer les alternatives. Une réunion est à venir. Une solution de covoiturage pourrait être mise en place.
- Le repas des aînés : en remplacement des après-midis crêpes (automne 2018 et printemps 2019), un repas convivial et en musique réunira les aînés de la commune (de plus de 70 ans et les conjoints) le 16 mars prochain à la salle des fêtes (organisation du CCAS).
- La délibération RIFSEEP du 16 novembre 2018 a été annulée car non conforme à la procédure. La question des indemnités sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- Dates des assemblées générales :
  - AMC : 26 janvier
  - Club Vosgien : 2 février, 9h30 à la salle des fêtes
  - JS VAL : 8 février 20h à la salle des fêtes
  - Mémoires du textile : 9 février 14h30 à la salle des fêtes
  - Club Canin : 2 mars 15 h dans le local du club
- Conférences organisées par l'association des Amis d'Alfred Renaudin
  - 6 avril à 15h à la salle des fêtes : "Comment la IIIe République a sombré", par Eric FREYSSELINARD
  - 27 avril à 15h à la salle des fêtes : "Sensibilités nordiques" par Enora BARBEY

Fin de séance 22h35

Ainsi délibéré et signé après lecture,  
Pour extrait conforme,  
Madame le Maire, *Josiane TALLOTTE*

